Texte d'engagement réciproque entre l'EERF et les personnes consacrées ou agrégées au ministère pastoral ou diaconal selon Règlement ecclésiastique (RE) Art. 121.4

(Engagements de consécration)

Le Synode de l'Eglise évangélique-réformée du canton de Fribourg
Vu l'article 121 alinéa 4 du Règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg du 1er mars 2013
décrète:

Engagements de consécration

La personne consacrée promet par ses engagements de consécration de remplir son mandat en son âme et conscience, en qualité de pasteur-eau service de la parole de Dieu, et en qualité de diacre au service de son prochain.

a) Questions posées lors de la consécration au ministère pastoral:

Officiant-e:

«Œuvrant en qualité de pasteur-e de l'EERF, promettez-vous devant Dieu de vous mettre au service de sa Parole contenue dans les Ecritures saintes; promettez-vous de le faire en assumant votre responsabilité théologique et dans l'esprit de la Réforme?»

Personne consacrée:

«Oui, je promets, dans l'obéissance à Jésus-Christ, d'accomplir ce service comme témoignage en paroles et en actes.»

La personne consacrée répond aux questions suivantes par un: «Oui, je m'y engage».

«Promettez-vous de vous mettre au service de l'amour du prochain en accompagnant celles et ceux dont vous aurez la charge, quelles que soient leurs convictions ou leurs origines ?

Promettez-vous de rechercher ce qui unit et non ce qui divise, ce qui apaise et non ce qui aggrave ?

Promettez-vous, la discrétion et le respect du secret professionnel ?

Promettez-vous de respecter les règles en vigueur dans l'Eglise dans laquelle vous allez exercer votre ministère, de travailler à l'unité de votre paroisse et de rechercher ce qui renforce les liens ?

Promettez-vous d'être attentif-ve à la prière et de nourrir votre propre vie spirituelle, fidèle à l'Evangile ?

En conscience du devoir chrétien, promettez-vous de reconnaître tout humain comme frère ou sœur par-delà les confessions et religions, promettez-vous de consacrer du temps au dialogue œcuménique et interreligieux ?

Considérant l'urgence d'une théologie traduite en actes, prendrez-vous soin des questions liées à la justice, à la paix et à la sauvegarde de la Création, et montrerez-vous votre attachement à la mission et aux œuvres d'entraide des Eglises réformées de Suisse ?»

b) Questions posées lors de la consécration au ministère diaconal:

Officiant-e:

«Œuvrant en qualité de diacre, promettez-vous devant Dieu de vous mettre au service de l'amour du prochain, entouré-e de votre paroisse et relié-e à la parole de Dieu contenue dans les Ecritures saintes ?

Personne consacrée:

«Oui, je promets, dans l'obéissance à Jésus-Christ, de rendre témoignage par mon existence et par mes actes que Jésus est le salut du monde. Avec vous, je veux porter ce message aux marges de l'Eglise, en reconnaissant le visage du Christ dans les plus petits de ce monde.»

La personne consacrée répond aux questions suivantes par un: «Oui, je m'y engage».

«Promettez-vous d'accompagner celles et ceux dont vous aurez la charge quelles que soient leur situation ou leurs origines ?

Promettez-vous de rechercher ce qui unit et non ce qui divise, ce qui apaise et non ce qui aggrave ?

Promettez-vous la discrétion et le respect du secret professionnel ?

Promettez-vous de respecter les règles en vigueur dans l'Eglise dans laquelle vous allez exercer votre ministère, de travailler à l'unité de votre paroisse et de rechercher ce qui crée des liens ?

Promettez-vous d'être attentif-ve à la prière et de nourrir votre propre vie spirituelle, fidèle à l'Evangile ?

Considérant l’urgence d’une foi traduite en actes, prendrez-vous soin des questions liées à la justice, à la paix et à la sauvegarde de la Création, et montrerez-vous votre attachement à la mission et aux œuvres d’entraide des Eglises réformées de Suisse ?»

Vote final du Synode du 26 mai 2021

Le Président du Synode
Pierre-Alain Sydler

Le Secrétaire
Peter A. Schneider